

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2026/30/01/04

Date de convocation :

26/01/2026

Objet de la délibération :

Etude de faisabilité
avec l'association
1000 cafés

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Épeugney le

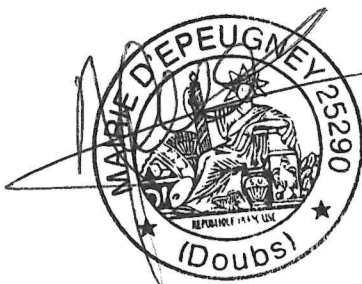
06/02/2026

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

26/01/2026

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Épeugney
Séance du 30 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six

Le trente janvier à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire.

Présents : M. Guillaume AYMOUNIN, M. Guillaume
CRETIN, M. Romuald TAUVERON, M. Patrick
CAULIER, M. Jean-Michel CLEMENT, M. Eric
CLEMENT, M. Nicolas DEAU, M. Gwenaël LE GALLO,
M. Régis LAFON, M. François VIENNET, M. Daniel
PRENANT, M. Edmond BARBA.

Absent excusé : M. LOGUIOT Stéphane.

Procuration : M. LOGUIOT Stéphane à M. Guillaume
CRETIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Guillaume CRETIN, 1^{er} Adjoint, présente l'association
1000 cafés, cette association œuvre pour rouvrir ou créer
des cafés multiservices dans les villages ruraux afin de
lutter contre l'isolement et redynamiser la vie locale.
Elle accompagne les habitants et porteurs de projets, de
l'étude de faisabilité jusqu'à l'ouverture du lieu.
Ces cafés deviennent des espaces conviviaux essentiels,
mêlant services, rencontres et animations pour faire revivre
les territoires.

L'étude de faisabilité coûte 5000€, elle permettrait
d'orienter également le conseil municipal afin de savoir s'il
est possible de racheter l'ancien café (Côte).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à
l'unanimité des membres présents et représentés de réaliser
cette étude de faisabilité.

Fait et délibéré le jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Guillaume AYMOUNIN

Le secrétaire de séance
Guillaume CRETIN

